

Challenge jeunes vététistes du CD 17 année 2021

Le comité départemental de cyclisme de Charente-maritime met en place pour la 4ème année un challenge départemental « jeunes vététistes » ouvert à tous les titulaires d'une licence jeunes de la FFC. Il regroupe les épreuves inscrites sous le label trophée départemental jeunes vététistes et éventuellement écoles de vélo VTT dont la tarification est identique

Les concurrents

Les catégories de licences concernées sont les poussins, les pupilles, les benjamins, les minimes et les cadets. Les organisateurs peuvent accueillir des pré licenciés

Les non licenciés peuvent être autorisés à participer aux épreuves avec un certificat médical et une carte à la journée à télécharger sur le site de la FFC. Ils ne figureront pas dans le classement général. La participation conseillée est de 5€ pour les licenciés FFC dans les épreuves TDJV.

L'objectif du challenge est de faire découvrir le VTT à un maximum de licenciés FFC qu'ils aient une licence marquée VTT, route ou BMX ou autre discipline.

Prêt de VTT possible à Saint-Georges et Saint-Pierre : 20 pouces (4), 24 pouces (4) et 26 pouces (1) mais nous le signaler au plus tard le lundi précédent l'épreuve.

Le challenge est ouvert sur 5 épreuves : Saint-Georges d'Oléron (PCO), Nieul les Saintes (2) (ACNLS), Saint-Pierre d'Oléron (PCO) , VCCO

Bien entendu, les licenciés hors charente-maritime sont les bienvenus sur nos épreuves sans figurer dans le classement général . Ils sont classés dans la manche à laquelle ils participent.

Les manches et leurs épreuves

Les manches du challenge ont lieu les week-ends et jours fériés de préférence le samedi.

Le contenu des épreuves est laissé au libre choix des organisateurs. Ils doivent établir un classement général de leur manche avec le barème ci-joint. On peut mettre de l'initiation trial, de la maniabilité du cross country, une course de lenteur, une montée impossible etc Chaque manche est cotée avec 150 pts au vainqueur etc Idem dans les épreuves de chaque manche.

Le caractère ludique doit être privilégié. Les enfants et les jeunes peuvent ainsi concourir plusieurs fois dans l'après-midi.

Pour être dans le classement général de la saison, il avoir fait au moins 2 manches. Pour ceux qui ont participé à toutes les manches, on retiendra les quatre meilleures sur cinq.

L'organisateur doit prévoir une durée de chaque manche d'une demi-journée (3 à 4 heures)

Les classements et le marquage des points

Le marquage des points se fait avec la grille ci jointe déjà utilisée les années précédentes. 1^{Er} 150 pts, 2ème 135 pts etc ...

Les points de chaque concurrent sont totalisés après la dernière épreuve. Chaque coureur reçoit les points correspondant à sa place même si il a été devancé par un non licencié ou un concurrent d'un autre département. Même chose pour les filles qui auront un classement spécifique mais marquent les points de leur classement d'épreuve qui est mixte.

Les récompenses

En fin de saison, lors de l'assemblée générale du CD 17, les récompenses seront remises aux lauréats présents.

Les trois premiers de chaque catégorie de licenciés seront récompensés s'il y a au moins 5 classés dans la catégorie. Cela concerne les garçons et les filles.
 Au cas où il y ait moins de 5 classés dans une catégorie, il n'y aura qu'un(e) récompensé(e).

Calendrier des 5 manches : (sous réserve d'acceptation par les communes concernées)

1. **13 mai Saint-Georges**
2. **22 mai Nieul**
3. **26 mai VCCO**
4. **3 juillet Saint-Pierre Oléron**
5. **2 octobre Saint-Pierre d'Oléron**

6. **Classement barème :**

Sur chacune des manches du challenge le barème suivant sera utilisé pour le classement général de chaque manche et le classement général final

1	150	16	55	31	20	46	5	61	1
2	135	17	52	32	19	47	4	62	1
3	120	18	49	33	18	48	3	63	1
4	108	19	46	34	17	49	2	64	1
5	103	20	43	35	16	50	1	65	1
6	98	21	40	36	15	51	1	66	1
7	93	22	38	37	14	52	1	67	1
8	88	23	36	38	13	53	1	68	1
9	83	24	34	39	12	54	1	69	1
10	78	25	32	40	11	55	1	70	1
11	74	26	30	41	10	56	1	71	1
12	70	27	28	42	9	57	1	72	1
13	66	28	26	43	8	58	1	73	1
14	62	29	24	44	7	59	1	74	1
15	58	30	22	45	6	60	1	75	1

Etienne Dumoulin
 commission départementale VTT